

Bilan de la 2e journée d'échange sur le profilage et la judiciarisation des personnes marginalisée

Le 13 novembre dernier a eu lieu la 2e Journée d'échange sur le profilage et la judiciarisation des personnes marginalisées. Cet évènement, organisé par la Ligue des droits et libertés – Section de Québec ainsi que par la Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité, a attiré plus de 70 personnes provenant de différents milieux : communautaire, policier, judiciaire, municipal, universitaire, etc. Cette journée a été l'occasion d'assister à plusieurs conférences académiques qui nous ont permis d'actualiser notre compréhension du profilage social et de la judiciarisation des personnes les plus exclues de la société. De plus, la tenue d'un panel en compagnie des représentants de programme IMPAC de Québec, du PAJIC de Montréal ainsi que de la Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité a permis de dresser un portrait des différentes alternatives qui s'offrent aux personnes marginalisées qui peinent à régulariser leur situation judiciaire. Les ateliers proposés ont donné la possibilité aux participants d'échanger et d'approfondir leur réflexion quant à des sujets plus pointus, tels que les interventions policières auprès des personnes marginalisées, l'histoire de la pénalisation de l'itinérance à Québec et la participation citoyenne.

Les objectifs de la journée

Pour cette journée d'échange, trois objectifs spécifiques étaient ciblés. D'abord, il était important de réfléchir à nouveau au problème du profilage et de la judiciarisation dans une perspective rétrospective et prospective, plus particulièrement en dressant un bilan des initiatives et des projets développés dans les dernières années ainsi qu'un portrait de la discrimination actuelle des personnes marginalisées. Ensuite, nous souhaitons que les individus directement touchés par ces problématiques soient inclus dans les échanges afin de prendre en compte leurs points de vue. Enfin, nous voulions réunir les différents acteurs concernés par la judiciarisation et le profilage social. Ces trois objectifs furent atteints avec succès. Les conférences, le panel ainsi que la plénière qui a eu lieu en fin de journée ont permis de répondre au premier objectif. Les ateliers participatifs, ainsi que la présence de personnes directement touchées par le profilage, ont répondu au deuxième objectif. Finalement, la participation d'acteurs provenant d'autant de milieux différents a répondu au troisième.

Ce qui a été proposé

Tout au long de cette journée, les différents acteurs mobilisés ont réfléchi et échangé sur la problématique du profilage et de la judiciarisation et il apparaît clair que cette dernière est loin d'être réglée, bien que les différentes initiatives aient pu avoir des impacts positifs et significatifs sur la situation. Durant ces échanges, quelques pistes de solution ont été soulevées. D'abord, il doit impérativement y avoir une meilleure collaboration entre les différents acteurs concernés par le profilage social et la judiciarisation des

personnes marginalisées. Cette collaboration doit se traduire par un partage de connaissances, une meilleure communication ainsi que par une plus grande ouverture envers les différentes approches possibles. Lorsqu'il est question d'aider une personne marginalisée à régulariser sa situation judiciaire, il faut que cette ouverture se caractérise par une plus grande flexibilité des acteurs quant aux options qu'ils peuvent lui offrir afin de maximiser ses chances de s'en sortir. Ensuite, l'importance de travailler davantage en amont du problème a également été nommée. En effet, la plupart des initiatives mises en place depuis quelques années s'attardent principalement sur les conséquences du profilage et de la judiciarisation au détriment des causes, permettant ainsi à la problématique de continuer à se perpétuer. L'importance de sensibiliser la population à la réalité des personnes marginalisées a aussi été soulevée afin de déconstruire les multiples préjugés que la population et les médias entretiennent à leur endroit, préjugés qui favorisent leur profilage social et leur judiciarisation. Finalement, certains individus ont mentionné qu'il fallait que la Ville de Québec rattrape rapidement le retard qu'elle a sur Montréal quant à la reconnaissance même du profilage social. Effectivement, contrairement au Service de police de la Ville de Québec, rappelons que le Service de police de la Ville de Montréal a publié un plan stratégique en matière de profilage racial et social en 2012.

Maintenant que cette journée a eu lieu et que nous avons eu l'occasion d'échanger et de réfléchir collectivement, il faut désormais passer aux actes. La Ligue des droits et libertés – Section de Québec et la Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité espèrent fortement que les différents acteurs qui ont pris part à cette journée feront tout en leur possible afin de mettre en action les différentes solutions qui ont été soulevées puisque les conditions de vie des personnes marginalisées en dépendent.

Solidairement,

La Ligue des droits et libertés – Section Québec et la Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité